

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt-sept septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrezel, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur RÉMOND Bruno, Maire.

PRÉSENTS :

Mmes DUBOIS Véronique, ANTOINE Michèle
Mrs. BRAIS Denis, GRANDAY Alexandre, LEMAITRE Yves, GILET Clément, RÉMOND Bruno.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme TANNÉ Chantal
Mrs CARDENNE Marc, MASTROLIA Francis, OLIVEIRA Paulo

SECRÉTAIRE :

Mr GILET Clément

SDESM

Le Maire expose aux conseillers la nouvelle convention de maintenance d'éclairage public avec le SDESM. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer la convention pour 2016-2020 avec le SDESM.

INTERCOMMUNALITÉ

Lors de la dernière CDCI du 23 septembre 2016, les périmètres de nos intercommunalités, dessinés par Mr le Préfet, n'ont pas changé.

Malgré la demande, à une très large majorité des communes de la Brie Nangisienne de nous accueillir, Mr le Préfet a préféré prendre en compte le fait que plus de la moitié des communes de la future intercommunalité ait voté favorablement pour le périmètre proposé. Nous serons de fait rattachés à la communauté de commune de Vallée et Châteaux au 1^{er} janvier 2017.

Pour le moment les compétences de ce périmètre ne sont toujours pas définies.

TRÉSORERIE

La trésorerie de Guignes fermera définitivement le 31 décembre 2016.
La commune sera rattachée à la trésorerie de Melun.

Suite à cette modification, Mr le Maire propose au conseil municipal d'arrêter la régie de recettes pour la location de la salle des fêtes à compter de cette même date. Les personnes louant la salle recevront un avis du Trésor Public et devront verser le montant à la trésorerie de Melun.

JVS

Le Maire propose aux conseillers, suite à la fermeture de la trésorerie de Guignes, de mettre en place avant décembre, la dématérialisation des pièces comptables.

Voici le devis proposé par notre prestataire JVS :

En fonctionnement :

Module de dématérialisation : 118 € ht/an
Clé USB pour la signature : 295 € ht/3 ans

En investissement :

Création des comptes communes et CCAS : 180 € ht

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place du logiciel IXCHANGE.

ASSURANCE CDG 77

La commune est assurée contre les risques statutaires liés au personnel territorial auprès du centre de gestion du 77.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- un certificat d'adhésion pour garantir les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL au taux de 6.74% avec une franchise de 15 jours consécutifs en maladie ordinaire
- un certificat d'adhésion pour garantir les agents titulaires, stagiaires et contractuels relevant du régime général de la sécurité sociale au taux de 1.10 % avec une franchise de 10 jours consécutifs en maladie ordinaire

QUESTIONS DIVERSES

- le conseil municipal décide comme les années précédentes de la mise en place d'illuminations dans les rues de la commune pour la fin d'année
- la société VERMILLON nous informe d'opérations prévues sur le puit pétrolier à compter du 26 septembre et ce pour une durée de 12 jours en semaine de 04h à 20h.
- les travaux de la bibliothèque avancent bien, la date de livraison est prévue pour la fin d'année.
- la bibliothèque manque de bénévoles le mardi afin que nos écoles puissent disposer des locaux.
- le café du centre tenu par Mr CARDENNE a été vendu pour en faire 2 logements. Le conseil municipal approuve la demande préalable.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.